



Guyancourt

Renault
Group

J – 209 avant



Rappels

En juillet 2022, Renault a dénoncé les accords collectifs pour redéfinir un « socle social commun » groupe Renault plus moderne et conforme à la nouvelle convention.

Complémentaire santé et Prévoyance :
nouveaux contrats depuis le 1er janvier 2023

Structure de rémunération* et prime d'ancienneté non cadre :
accords signés applicables au 1er janvier 2024

*Renault s.a.s.

Parmi les sujets restant à renégocier :
Le télétravail
L'organisation du travail
La diversité
La QVT

Contact

CFE-CGC GUYANCOURT
API : FR TCR LOG 0 18
Mail : cfecgtechno@gmail.com

Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie

La classification de nos emplois

A partir de septembre, chacun se verra remettre la fiche descriptive de son emploi (FDE) et sa cotation selon la grille de classification de la convention et la méthodologie retenue par la DRH.

Il sera alors **essentiel** de prendre le temps de relire attentivement votre FDE en vous posant les questions suivantes :

- Est-ce que la FDE restitue bien ce que je fais réellement ?
- Est-ce que toutes les activités significatives que j'assume se trouvent dans la FDE ?

Si des points vous paraissent peu clairs ou manquants, vos élus CFE-CGC vous recommandent d'en parler avec votre manager et/ou votre RH.

Dès lors que le classement de votre emploi vous est communiqué par écrit, vous avez **1 mois** pour demander les explications sur le classement détaillé. La CFE-CGC vous recommande d'utiliser **ce droit à explications complémentaires** de manière à bien comprendre le positionnement de votre emploi.

Ensuite, l'entreprise a aussi **1 mois** pour répondre à votre demande en vous communiquant le degré retenu pour chaque critère classant.

Ce qu'il faut retenir :

- ☞ La fiche descriptive de l'emploi est **clé** pour la classification.
- ☞ La relecture de cette fiche est **le moment** où chacun est acteur de la classification.

Dès maintenant, vos élus CFE-CGC sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider à mieux aborder ce changement avec une équipe d'élus **formés** à la classification.

Faites-vous aider par les élus CFE-CGC !



RETROUVEZ L'ACTU SUR L'APPLI CFE-CGC INTERCENTRE